Trajectoire d'une dette

Le créancier
Service de recouvrement interne:
Lettres/Appels/Coupures de service
Au choix

Agence de recouvrement
Lettres/Appels
(peut être avocat, huissier, ils doivent respecter la loi sur le recouvrement)

Quoi faire?
Envoyer une lettre par courrier recommandé.
Si harcèlement, porter plainte à l'OPC.
On peut aussi prendre une entente de paiement.

Recours légaux
1-Lettre par courrier recommandé* (avis légal)
2- Convocation à la cour (lettre par huissier)
3- Jugement (applicable durant 10 ans, renouvelable)
4- Procédures de saisie avec huissier

Quoi faire?
Négocier ou solutions légales:
Dépôt volontaire, Proposition de consommateur, faillite.

***S'inquiéter seulement si on reçoit une lettre par courrier recommandé**

Tous droits réservés - ACEF Rive-sud de Montréal